

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT PATERNE – LE CHEVAIN
DU 9 SEPTEMBRE 2019**

**COMMUNE DE SAINT PATERNE – LE CHEVAIN
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le neuf septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MERCIER, Maire.

Etaient présents : MM. MERCIER, RUSSEAU, HACHET, MAUDUIT, LE BRIS, DENYS, MICHALECZEK, BALIDAS, LANOES, SEBILO, BENOIT, GUERIN, TOUCHARD, LEROY, SAINT CERNIN, MMES POIRIER, JEAN, MARIE, RIOULT, LEPRINCE, DELAFOSSE, LOPEZ, GOASDOUE, DELANNOY.

Absents excusés : M. SAGIR qui a donné pouvoir à MME DELAFOSSE, M. PIRONNEAU qui a donné pouvoir à M. MERCIER, M RENARD qui a donné pouvoir à M. LEBRIS, Mme FOULON qui a donné pouvoir à Mme MARIE, M. TERNULLO, M. NAVEAU, MMES VAVASSEUR, Mme GESLIN, M DEFONTENAY

Nombres de Conseillers :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. MAUDUIT

Date de convocation

19/08/2019

Date d'affichage de la délibération

11/09/2019

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 24.06.2019.
2. Projet parc éolien,
3. Questions diverses.

Approbation du Procès-verbal du 24 juin 2019

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

DB 2019-035 – Projet éolien- délibération de principe

Considérant que la France s'est donnée pour objectif d'atteindre entre 21 800 et 26 000 MW pour 2023,
Considérant la puissance installée fin 2018 était de 15 108 MW représentant 5.80% de la consommation nationale,
Vu l'appel à projets de la région : « Territoire 100% Energies renouvelables »
Vu les ambitions du territoire tendant à atteindre une intégration des énergies renouvelables à hauteur de 38% minimum en 2030 selon la délibération du 14/12/2017 de la Communauté Urbaine d'Alençon,
Vu la zone potentielle d'implantation située sur la commune de Saint Patern-Le Chevain
Vu les demandes de plusieurs développeurs éoliens de mettre en place un parc éolien sur la commune,

Il est proposé au Conseil d'étudier la possibilité de mettre en place un parc Eolien.

Il ressort des débats que la distance de 500 mètres est insuffisantes. De plus, les retombées financières seraient faibles au regard de la pollution visuelle et paysagère que ce parc générerait.

Après débats, le Conseil Municipal a décidé à la majorité (14 voix contre le projet 3 voix pour et 10 abstentions) :

⇒ **D'EMETTRE** un avis défavorable au principe de développement d'un projet éolien.

⇒ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Philippe MAUDUIT



Michel MERCIER